

CAP INSERTION

Nouvel accord 2010-2011-2012



Le projet "Cap Insertion", lancé en 2007 et officialisé par un premier accord, a été reconduit pour 2010-2011-2012.

Pour ce deuxième accord, l'objectif est simple : pérenniser les efforts et initiatives mis en place ces trois dernières années.

Les valeurs d'humanité et de citoyenneté sont depuis toujours placées au cœur de notre politique de Ressources Humaines. Le bilan du premier accord de "Cap Insertion", très positif, récompense une fois de plus cette attitude, et prouve que nous avons su largement nous donner les moyens d'atteindre, et même de dépasser, nos objectifs. L'investissement fourni par chaque site nous encourage pour l'avenir, car les efforts de tous ont permis cette réussite ! Pour preuve, de nombreuses initiatives ont vu le jour dans le but de recruter, accueillir et former, mais également de maintenir dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap.

Consolider l'esprit du premier accord

C'est dans cet état d'esprit constructif qu'un nouvel accord a été signé avec nos partenaires sociaux pour une durée de trois ans. Piloté par Philippe Fesq, chef de projet Cap Insertion- Santé au travail, et rattaché à

la Direction des Ressources Humaines, ce deuxième accord cherche à la fois à pérenniser les résultats du premier et à en consolider les acquis. Plus ambitieux, il vise notamment un taux d'emploi de travailleurs handicapés à 6 % de l'effectif METRO France (4 % dans le précédent accord), et 90 nouveaux recrutements au minimum à l'horizon 2012. Mais surtout, volonté nouvelle de cet accord : renforcer la collaboration entre METRO et le secteur protégé.

La collaboration avec le secteur protégé : un axe important

Philippe Fesq revient en détail sur ce dernier point : « En France, il y a 2 000 ESAT* ou EA** qui accueillent plus de 135 000 travailleurs handicapés. Via le site internet du G.E.S.A.T.***, nous avons pu trouver des dizaines d'établissements à travers toute la France capables de fabriquer des produits que nous pourrions revendre à nos clients.



Le but est de proposer aux entrepôts une large gamme de produits locaux et régionaux fabriqués par ces travailleurs handicapés : confitures, vins, chocolats, fromages, huîtres, cadres... » Et ce type de collaboration a déjà porté ses fruits, notamment dans la région PACA, où les entrepôts ont commercialisé avec succès des confitures fabriquées par les travailleurs de l'E.S.A.T. de la Gauthière. « Les retombées positives de ce type de projet nous ont poussés à développer cet axe majeur dans le nouvel accord, précise Philippe Fesq, et tous nos entrepôts sont encouragés à travailler localement avec le secteur protégé. » L'élan de ce projet a d'ailleurs abouti à la création d'un poste spécifique d'acheteur : Damien Guillaud a été nommé le 12 avril 2010 et a la charge de rechercher et référencer les produits destinés à la revente. Nous vous donnons donc rendez-vous dans le prochain METRO Contact pour suivre l'avancement des décisions et des actions visant à faire vivre ce projet.



À l'E.S.A.T. de la Gauthière, Jean-Claude Colonna, responsable d'atelier, (au premier plan), et Christian Colmet (au second plan), moniteur d'atelier, préparent la confiture qui sera vendue dans les entrepôts de la région PACA.

* Établissements et Services d'Aides par le Travail

** Entreprises Adaptées

*** Groupement national des Etablissements et Services d'Aides par le Travail